

# Construire selon la RT 2012

Obligations, nouvelle procédure, nous avons la solution !



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le Bbio (besoin bioclimatique) est une donnée obligatoire et réglementaire pour déposer un permis de construire.

Même si la Réglementation Thermique 2012 met en avant la qualité intrinsèque du bâti en exigeant un Bbio performant, les équipements techniques (chauffage, production d'eau chaude, ventilation, éclairage) doivent être considérés pour finaliser un projet et valider sa conformité à la Réglementation Thermique 2012 : calcul du Cep et du Tic.

3 paramètres sont désormais exigés pour tout projet :

### Bbio (besoin bioclimatique)

C'est l'efficacité énergétique minimale du bâti. Il prend en compte les données bioclimatiques (orientation, forme, taille...) de la construction et la qualité intrinsèque du bâti (isolation...).

### Cep (consommation annuelle d'énergie primaire)

Elle est exprimée en kWh/m<sup>2</sup>. C'est l'ensemble des consommations des équipements (chauffage, refroidissement, éclairage, ventilation, production d'eau chaude, etc.). Elle ne doit pas dépasser 50 kWh/m<sup>2</sup>/an\*.

### Tic (température intérieure conventionnelle)

C'est le confort d'été. La température intérieure la plus chaude atteinte au cours d'une semaine de 5 jours les plus chauds ne doit pas excéder un seuil de température de référence.

\* à moduler selon différents facteurs : altitude, surface du logement, etc.

Pour avoir une **vision d'ensemble** dès le départ,  
**faire les bons choix et optimiser votre projet,**

Chausson Matériaux vous propose :

UNE ÉTUDE THERMIQUE  
PERSONNALISÉE

AVANT LE DÉPÔT DE PERMIS

APRÈS LES TRAVAUX

LE PACK  
"CONFORMITÉ RT 2012"

**chausson**   
MATÉRIAUX

Le premier investissement pour faire les bons choix

pour votre projet de construction !

AVANT LE DÉPÔT DE PERMIS

## UNE ÉTUDE THERMIQUE PERSONNALISÉE

695 € TTC

### ÉTAPE 1 : Calculs réglementaires du Bbio

- La forme de la construction, son orientation, les apports solaires, la taille, la surface et le positionnement des baies seront étudiés.
- La structure même de la maison est analysée et au besoin, optimisée.
- Des préconisations peuvent être faites pour une meilleure performance.

→ Le fichier XML est remis pour effectuer le dépôt de permis.

### ÉTAPE 2 : Calculs réglementaires Cep, Tic et optimisation.

Seront étudiés ici les compléments de tous les choix de bâti :

- Les systèmes choisis pour la production de chauffage, eau chaude sanitaire et la ventilation.
- Les calculs de déperditions (conformément à la norme NF EN 12831), les débits de renouvellement d'air avec un détail du chauffage pièce par pièce et une synthèse des consommations d'énergie, sans oublier le calcul du générateur de chauffage.
- Les solutions optimales pour la construction étudiée.

→ C'est l'assurance que votre projet respecte la RT 2012 en ayant optimisé les coûts de construction.

APRÈS LES TRAVAUX

## LE PACK "CONFORMITÉ RT 2012"

650 € TTC

### ÉTAPE 3 : L'obtention de l'attestation de prise en compte de la RT 2012

À l'achèvement des travaux, le maître d'ouvrage doit fournir une attestation de prise en compte de la Réglementation Thermique 2012 par le maître d'œuvre.

Pour cela **Chausson Matériaux** vous propose une solution complète de fin de travaux avec :

- La mesure du test de perméabilité à l'air final.
- La réalisation du DPE (à partir du fichier XML de l'Etude thermique finale RT 2012 avec respect du Bbio, Cep et Tic puis contrôle sur site).
- Le contrôle sur site par un diagnostiqueur avec attestation de prise en compte de la RT 2012 (Formulaire CERFA AT.3 obligatoire pour l'achèvement des travaux).

→ Le propriétaire peut ainsi obtenir la conformité en joignant cette attestation à la déclaration d'achèvement des travaux. Ce document permet souvent le déblocage du dernier appel de fond crédit et permet l'assurance du logement.

### À SAVOIR

Possibilité de faire un test d'étanchéité à l'air intermédiaire. Consultez-nous.

## LA SOLUTION GLOBALE RT 2012

Elle comprend :

- l'Etude Thermique Personnalisée avant travaux (Etape 1 + 2) pour optimiser les choix de construction,
- et le "Pack Conformité RT 2012" à la fin des travaux (Etape 3) avec contrôle du diagnostiqueur pour l'obtention de l'attestation de prise en compte de la RT 2012.

N'hésitez pas à solliciter votre interlocuteur Chausson Matériaux.

1290 € TTC